



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du lundi 04 avril 2016

PROCES-VERBAL

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Liliane MOUGIN

Etaient absents excusés avec procuration :

Arlette RAJA ayant donné procuration à Danielle BOURDEAUX
Isabelle BAINEE ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON
Damien MAURRAS ayant donné procuration à Nathalie CHAUVET
Jacques LLORCA ayant donné procuration à Delphine REXOVICE
Gilles FOUGA ayant donné procuration à Pierre CAZENOVE
Christian BEIGBEDER ayant donné procuration à Danièle NESPOULOUS

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Paula SERRANO, Stanislas THIRY

Bien Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Sonia REBOUL

Est-ce qu'il y a des observations sur le PV précédent ? Pas d'observations, on va voter : qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- FINANCES – Budget Principal – vote des taux de fiscalité
- 2- FINANCES – Budget 2015 – affectation du résultat BP 2016
- 3- FINANCES – Budget Principal 2016 – vote du budget primitif
- 4- FINANCES – Budget Annexe SEJ 2016 – vote du budget primitif
- 5- ASSOCIATIONS – Budget 2016 – vote des subventions

Les décisions du Maire, au nombre de 3:

N° 2016-06 – Affaire Commune de Poussan c/SCI MMM : défense des intérêts de la commune en tant que victime d'une infraction pénale dont l'auteur est convoqué lors de l'audience du 15 septembre 2016

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23, relatifs aux délégations accordées au Maire par les Assemblées Délibérantes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014-17 en date du 14 avril 2014, portant sur les délégations accordées au Maire par l'Assemblée Délibérante ;

Considérant que le Maire est autorisé à intervenir en justice et à désigner, par décision spécifique pour chaque affaire, son avocat ;

Considérant qu'il y a lieu de défendre les intérêts de la commune et de désigner un avocat dans cette affaire ;

DECIDE

Article 1 : De défendre devant la Tribunal Correctionnel de MONTPELLIER les intérêts de la Commune en tant que victime d'une infraction pénale dont l'auteur est convoqué lors de l'audience du 15 septembre 2016.

Article 2 : de confier à la SCP MARGALL-D'ALBENAS, avocats, la défense des droits et intérêts de la commune dans cette affaire.

Article 3 : les dépenses afférentes à cette instance seront prélevées sur les crédits du budget prévu à cet effet, imputation 011-020-6227.

Article 4 : la présente décision sera notifiée :

- à la SCP MARGALL-D'ALBENAS, avocats, 5 rue Henri Gunier – 34000 MONTPELLIER
- à SMACL ASSURANCES, 141 avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La décision fera l'objet d'un affichage et sera transmise pour contrôle de légalité à la Préfecture de région. Copie de la présente décision sera adressée au comptable public. L'acte sera publié au registre des actes administratifs de la commune de Poussan. La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion, sous la forme d'un donné acte et inscrite sous le registre prévu à cet effet. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, 2 mois à compter de la plus récente des deux dates mentionnées ci-dessous.

Je l'ai lu en entier parce que beaucoup attendaient cette décision depuis longtemps.

Pierre CAZENOVE : Justement Monsieur le Maire est ce que je peux intervenir s'il vous plait ?

Monsieur le Maire : oui

Pierre CAZENOVE : Pour que soit fixé précisément la raison de la plainte de la SCI MMM contre la mairie, quelle est précisément la plainte et deuxième question quel sera notre axe de défense par rapport à la plainte déposée par la SCI

Monsieur le Maire : Il y a eu une demande d'intervention concernant cette SCI avec une procédure disant qu'ils pouvaient régulariser certaines choses. Il n'a même pas régularisé, la brigade territoriale a demandé un rendez-vous qui n'a pas été accordé. Après la procédure a suivi son cours, c'est sur une demande de visite justement pour quelque chose qui était censé être illégal et pour l'instant il est toujours censé l'être, même si personne ne l'a visité, donc la commune va délibérer dans ce sens.

Pierre CAZENOVE : délibérer ? Attaquer plutôt.

Monsieur le Maire : oui attaquer dans ce sens sur quelque chose d'illicite.

Pierre CAZENOVE : est-ce que ça nous permettra d'aborder dans la suite souvenez-vous, chaque fois on vous demande d'aborder le problème en interne. Je dis en conseil informel, le problème de la cabanisation parce qu'on peut le lier directement au problème de la cabanisation. Fixer une date par exemple pour pouvoir parler de ce problème. C'est envisageable, vous nous l'aviez annoncé.

Monsieur le Maire : Cela va être envisagé prochainement puisqu'on attend une réponse d'un organisme qui a fait une enquête officielle au travers de l'Etat y compris avec l'aval de la DDTM sur tout le secteur du Littoral y compris sur Poussan pour ces constructions illicites et nous devons avoir le rendu assez prochainement dont nous vous en tiendrons informés.

Pierre CAZENOVE : bon ça c'est très intéressant. Pareil au dernier conseil municipal, vous avez remarqué qu'on est trois, il y a trois absents, on va parler parfois au nom de certaines personnes, Gilles FOUGA avait formulé la dernière fois au conseil municipal une demande auprès de Monsieur le DGS pour essayer d'avoir un détail financier sur justement les affaires judiciaires en cours, par rapport à la SCP Margall d'Albenas. Je sais que le RDV n'a pas eu lieu, comment on démarche ? est ce qu'on attend que Monsieur AMOUROUX appelle Gilles.

Monsieur le Maire : dès que ce sera prêt tout simplement, dès que le DGS aura acté tout cela, on convoquera, ne serait-ce que la commission, pas seulement Monsieur FOUGA.

Monsieur le Maire :

N° 2016-07 – Suppression de la régie d'avance « animation temps libre » du budget principal.

N° 2016-08 – Création de la régie d'avance « animation temps libre » sur le budget annexe enfance et jeunesse

RAPPORT N° 6 – FINANCES – Budget Principal – Vote de la fiscalité

Monsieur Ghislain NATTA rapporteur : au niveau de la fiscalité sur la proposition de la commission des finances, il était proposé de ne pas toucher les taux de la fiscalité locale. Nous demandons au conseil municipal de les fixer pour la taxe d'habitation à 18,46 % ; pour la taxe foncière des propriétés bâties à 23,22 % et pour la taxe foncière des propriétés non bâties à 76.08%. On demande donc au conseil municipal d'approuver ces taux maintenus pour 2016.

Danièle NESPOULOUS : Maintenir les taux c'est un choix et cela veut-il dire que c'est suffisant pour permettre la réalisation des projets en cours. Parce que vous aviez envisagé la dernière fois lors de la présentation vous aviez dit que l'augmentation de 0.5% amènerait 10 000 euros. Ce n'était pas très intéressant, mais vous connaissez ma position, je ne suis pas pour une augmentation des taux, si ça n'est pas justifié par des projets. Cependant si chaque année on recule cette augmentation, il sera peut-être nécessaire un jour ou l'autre de l'augmenter de façon plus conséquente et ce qui aura un impact négatif sur le budget des ménages. Je sais que cela fait partie d'un autre débat, et qu'il a peut-être eu lieu mais on tient à souligner à nouveau que cette non augmentation des taxes peut avoir plusieurs significations et en tout cas si d'aventure il fallait tout à coup augmenter de façon significative cela ne serait pas supportable par les budgets des ménages. Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre dans la formulation.

Ghislain NATTA : en commission des finances on a examiné l'éventualité de l'augmentation des taux et c'est vrai que l'augmentation des taux n'a pas un impact important sur les recettes fiscales que l'on attend. Vous verrez d'ailleurs tout à l'heure qu'elles sont inférieures à celles que l'on avait examiné en commission des finances. On est toujours sur cette problématique, est ce qu'on augmente les taux ou est ce qu'on essaye d'optimiser les bases de la fiscalité. Nous on a pris cette option, on est sur une démarche qui se concrétise avec l'observatoire fiscal de la CCNBT. Cette stabilité des taux ne préjuge pas une augmentation importante dans quelques années. Nous ce que l'on veut c'est à travers le travail de l'observatoire fiscal faire une harmonisation et tendre vers une équité fiscale au niveau de la mise à jour des bases d'imposition.

Pierre CAZENOVE : On veut aussi peut être porter l'attention sur la future fusion de la CCNBT et de la CABT qui n'ont certainement pas les mêmes bases, les mêmes taux et justement est ce qu'il ne serait pas nécessaire de prévoir une analyse prospective pour voir quel va être le différentiel d'ici 2020, pour essayer d'ajuster progressivement ces taux et que ce ne soit pas comme le disait Mme Nespoulous une différence trop important à un moment donné.

Monsieur le Maire : sauf que si vous permettez cela n'a rien à voir, le différentiel des taux de la taxe d'habitation, on aura toujours une différence. C'est ce qui découle de ces taux qui est important à juger. La TOM est calculée sur la taxe d'habitation. Le différentiel que l'on a sur la TOM avec Thau Agglo est par exemple de 4 points actuellement puisqu'on est à 14.5. On est en train d'y travailler on doit se rencontrer très prochainement pour harmoniser. Il est bien évidemment que même pendant ces 8 mois avant les élections on va se rencontrer pour essayer d'harmoniser, notamment les compétences qui vont être prises puisqu'on a les obligatoires mais on a aussi les optionnelles. Je ne comprends pas trop Madame NESPOULOUS, même si Mr NATTA a répondu en partie à votre interrogation, l'autre jour quand Mr LLORCA a posé la question, combien amènerait l'augmentation des taux, Mr NATTA vous a répondu que sur 0.5 cela fait à peu près dans les 10 000 euros. Même si on fait un ça ne va pas faire énormissime non plus, on parle de Poussan. Ce qui n'est pas le cas dans les communes d'à côté, chacun a sa particularité. On n'augmente pas les impôts depuis 3 ans, ce qui n'empêche pas les investissements. On a pris l'option de travailler sur les bases parce qu'à la CCNBT il y a un excellent travail qui est fait, si l'Etat nous suit cela va nous permettre de ne pas augmenter les impôts pendant des années, par contre l'impôt sera calculé de façon équitable pour toutes les personnes qui étaient sous estimées depuis des années. Ceux qui ont des bas revenus ne payent pas beaucoup d'impôt ou n'en paient pas. On parle de ceux qui paient. C'est difficile d'entendre mais on entend, pourquoi on augmente pas ? on augmente pas parce que le jeu n'en vaut pas chandelle. Si on voulait que ce soit à peu près conséquent, il faudrait être dans l'ordre de ce qu'à fait Frontignan ou Sète à un demi-point près, de l'ordre de 4.5 voire 5, si on veut que ce soit conséquent. Après derrière dans la mesure où il n'y a pas de gros investissements qui nécessitent de grosses augmentations s'ils nous suivent sur les base à partir de l'an prochain, je vous garantis que ce sera autre chose qu'un point ou deux d'augmentation au niveau de la fiscalité. Ça c'est le choix qu'à fait la municipalité, ce n'est peut-être pas le bon mais on peut l'entendre, mais c'est le choix qui a été fait. On ne peut pas nous contester de ne pas augmenter les taux, sachant comme le disait Ghislain NATTA, on vous le dira plus tard mais on l'a déjà dit lors du DOB on a quand même une capacité sans augmenter les impôts et sans toucher à la fiscalité de faire des emprunts jusqu'à 400 000 euros par an, ce qui est quand même important quand on n'a pas de grands projets structurants. Voilà pourquoi on laisse les taux comme ils sont et si tout se passait bien il y aurait peut-être possibilité de les diminuer. Si les services de l'Etat nous suivent là-dessus, ils font leur boulot ce qui n'est pas forcément le cas parce qu'il manque beaucoup de personnel actuellement et ils le disent ouvertement. Je vous garantis qu'il y a des possibilités pour baisser les impôts.

Danièle NESPOULOUS : vous disiez que vous ne comprenez pas mon intervention. En fait j'ai bien dit que ce n'était pas forcément ma position que j'exprimais ici ce soir, mais vous venez de répondre en partie à la question que nous nous posions à savoir que s'il n'y a pas besoin au niveau des investissements, il est inutile d'augmenter artificiellement des imports d'autant plus que ce qui va être perçu par la commune sera peut-être en augmentation compte tenu de l'augmentation de la

population. Même si l'Etat ne suit pas au niveau du vrai nombre d'habitants sur Poussan, cela augmentera malgré tout mécaniquement du fait de l'augmentation de la population.

Monsieur le Maire : oui et l'Etat augmente les bases quand même.

Pierre Cazenove : un petit peu plus tard tout à l'heure quand on en sera au détail des recettes de fonctionnement justement à propos des taxes, je ne comprends pas au poste 79 à la page 78.....

Monsieur le Maire : attends Pierre on ne va pas s'éparpiller on va voter là-dessus et quand ce sera le moment tu interviendras.

Monsieur le Maire : pas d'autres questions, nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient, qui est contre ?

RAPPORT N° 07 – FINANCES – Budget 2016 – Affectation du résultat

Ghislain NATTA, rapporteur :

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif du budget principal.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipé (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget principal l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2016, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Les résultats prévisionnels pour 2015 et les restes à réaliser vous les avez eus dans une communication avec les pièces jointes à la convocation.

Au niveau des reports et de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, on constate un excédent de fonctionnement de 854 974.97 euros ; un excédent d'investissement de 508 139.48 euros. On a un excédent cumulé en fonctionnement de 854 974.97 et un déficit d'investissement cumulé de 108 384.45 euros.

Je proposer au conseil municipal d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement c'est-à-dire 857 974.97 euros à la section d'investissement et donc de l'affecter à l'article 1068.

Pierre CAZENOVE : ce déficit de 108 384.45, quelques explications s'il vous plait ?

Ghislain NATTA : c'est le déficit antérieur puisque le résultat de clôture de l'exercice 2015 en investissement vous avez eu le document c'était 696 523 euros, donc on a dans l'exercice 2015 + 588 139.48, donc on a réussi à accumuler dans la clôture de l'exercice 2015 – 108 384.45 euros. Dans la mesure où on passe la totalité du résultat de l'affectation de fonctionnement en investissement, on a un résultat de 746 790.52 sur le résultat cumulé affecté de l'investissement.

Pierre CAZENOVE : oui ça c'est une réponse comptable, c'est sûr.

Monsieur le Maire : pas d'autres questions ? On va voter : qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

Pierre CAZENOVE : donc Monsieur le Maire ce soir nous voterons contre tout le temps, ça pourra simplifier d'entrée les débats si je puis dire, ça simplifiera, on vous expliquera au fur et à mesure pour quelles raisons, bien entendu c'est, comment dirais-je ? on parlait de gestion comptable sur un

budget mais il y a aussi une gestion politique et on trouve justement qu'il y a une gestion politique qui n'est pas bonne. On vous expliquera pourquoi ?

RAPPORT N° 08 – FINANCES – Budget Principal 2016 – Vote du budget primitif

Ghislain NATTA, rapporteur :

Sur le BP par rapport aux chiffres qui ont été proposés à la commission des finances, certains ont été portés et modifiés sur le document que vous avez, cette modification provient de la notification par les services fiscaux entre la commission des finances et l'envoi des convocations des recettes fiscales réelles. On ne peut au moment du vote du budget si on a connaissance de ces recettes fiscales réelles, ne pas les intégrer dans le budget. C'est pour cela qu'on vous demande de voter des recettes telles qu'elles ont été décidées et notifiées par les services fiscaux. Si vous voulez on va tout de suite aller au vif du sujet, donc à la page 18....

Danièle NESPOULOUS : une petite remarque concernant ce que vous venez de dire, il aurait été bien que nous recevions l'information avant parce que pour le coup on s'en était rendu compte puisque que Mr LLORCA qui était présent à la commission des finances nous avait fait cette remontée là qu'il y avait des différences, donc peut être une simple information reçue par l'ensemble des élus nous informant. C'est sûr que c'est chaque année la même chose qui va se produire mais peut-être que quand on n'est pas habitué à examiner un budget, en tout cas pour ce qui me concerne ça nous aurait évité de nous tortiller le cerveau, le fait qu'on dise qu'il y avait des modifications apportées compte tenu des éléments qui avaient été fournis.

Ghislain NATTA : Madame NESPOULOUS, tout simplement je n'ai pas voulu envoyer plus de documents officiels parce que je me rappelle encore la remarque que vous avez faite au niveau du CA pour lequel je devais recevoir des mises à jour que je n'ai pas reçu. Donc je n'ai pas voulu multiplier les documents, je me suis contenté et je me contente de documents officiels budgétaires, puisque l'année dernière on a eu un petit souci, je me rappelle au niveau du CA, on avait donné des documents explicatifs et on nous a reproché des erreurs, et on nous a dit qu'on enverrait les documents qui justifieraient ces erreurs et on ne les a toujours pas reçus. Donc maintenant je ne distribuerai que les documents officiels.

C'est pour cela que l'on n'a pas rajouté de documents supplémentaires aux documents des maquettes budgétaires. J'avais prévenu au niveau de la commission des finances, j'avais dit qu'il y aurait sûrement des changements dans la mesure ou on aurait notification des recettes fiscales par les services fiscaux.

A la page 18.

73111 – taxe foncière et d'habitation : – 50 252 euros

Fond de péréquation 7325 : + 10 000 euros

Voilà pour le compte 73 – impôts et taxes.

Au niveau des dotations et participations les compensations de la fiscalité locale donné par l'Etat

On a – 708 euros à compensation CET.

+ 17 euros à compensation et exonération des taxes foncières ;

– 9 033 euros à compensation d'aération de la taxe d'habitation.

Voilà pour les modifications dans les détails des recettes.

Au niveau de l'implication dans les articles de dépenses, c'est la page 15 :

Au compte 6042 on a – 10 000 euros,

On est à 40 000 euros, au compte 60 618

On est à – 1 000 euros ; au compte 60 621

On est à – 2 000 euros, on passe à zéro. Fourniture entretien

- 10 000 euros à 80 000 euros, les honoraires – 10 000 euros, donc 30 000 euros.

Voilà pour le chapitre 11.

Au niveau du chapitre 65

Autres contributions : - 9 176 euros, c'est la facturation par la CCNBT des ordures ménagères que la commune devrait payer.

Autre subvention exceptionnelle : - 7 000 euros.

Voilà donc la concrétisation de cette diminution au niveau des dépenses.

Est-ce que vous avez des questions ?

Pierre CAZENOVE : c'est allé un petit peu vite, par exemple pour les honoraires, je ne comprends pas. En commission des finances il avait été prévu 40 000 euros, on tombe à 30 000 euros. Je ne comprends pas ce gros différentiel ?

Ghislain NATTA : Il n'y a pas de différentiel, on va ventiler autrement les dépenses c'est tout. Je vous ai envoyé les honoraires.

Pierre CAZENOVE : Le réalisé c'est 31 256.80 euros.

Ghislain NATTA : je vous ai envoyé les honoraires, 31 256.80 euros et là-dessus il faut quand même enlever les 8 760 euros de l'indemnisation des commerçants qu'on aura pas, qu'on aura plus donc en réalité les honoraires de 2015 si on enlève cette charge exceptionnelle puisqu'elle ne se reproduira pas on est à peu près à 25 000 euros.

Pierre CAZENOVE : Mais on c'était posé le problème c'est vrai aux fournitures de petits équipements aussi qui est passé de

Ghislain NATTA : Alors on ne va pas passer sur la situation actuelle parce qu'elle est susceptible d'évoluer très rapidement. Parce qu'actuellement on a pas la dotation générale de fonctionnement, donc cette dotation générale de fonctionnement on ne la connaît pas encore. Selon son chiffre soit en plus, soit en moins, on sera peut-être amené à faire une décision modificative sur cette recette supplémentaire ou inférieure. Autre recette que l'on n'a pas prise en compte ici. On a prévu au niveau des investissements une taxe d'aménagement à hauteur de 100 000 euros, et les services de la Préfecture nous ont notifiés une recette de taxe d'aménagement pour 2016 de 180 000 euros. Donc on est actuellement à + 80 000 euros sur ces recettes fiscales de la taxe d'aménagement. En mesure que les chiffres réels seront connus, s'ils diffèrent d'une façon significative des prévisions qui sont faites on opérera par décision modificative.

On va passer à l'examen des votes des chapitres du fonctionnement puisqu'on vote le fonctionnement en recette, en dépense au niveau des chapitres.

Vous prenez la page 7

Pour le vote je vais énumérer les chapitres de dépenses et on votera globalement sur l'ensemble des chapitres de dépenses.

Chapitre 011 – 1 102 400 €

Chapitre 012 – charges de frais de personnel et assimilés 2 433 000 €

Chapitre 014 – atténuation de produits 59 000 €

Chapitre 65 – autre charge de gestion courante 752 727 €

Chapitre 66 – charges financières 212 800 €

Chapitre 67 – charges exceptionnelles 3 500 €

Dépenses imprévues 10 000 €

Virements à la section d'investissement 764 247 €

Opération d'ordre de transfert entre sections 116 000 €

Une dépense de fonctionnement de 5 453 074 €

On va passer au vote des chapitres de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire : on le vote global si vous voulez, en fonctionnement on peut voter globalement si vous n'avez pas de questions.

Liliane MOUGIN : qu'est-ce c'est la dotation de provision semi budgétaire 68, qui est de 0 d'ailleurs.

Ghislain NATTA : c'est toujours à 0 de toute façon.

Liliane MOUGIN : Mais qu'est-ce que c'est ?

Ghislain NATTA : si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaire, donc comme on ne l'applique pas on n'a pas à s'en occuper.

Monsieur le Maire : On va voter pour le fonctionnement, les dépenses de fonctionnement pardon, qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

Ghislain NATTA : Maintenant nous allons passer aux recettes de fonctionnement.

013 – Atténuation de charges 170 000 €
 70 – Produits, services, domaines et vente directe 788 150 €
 73 – Impôts et taxes 3 425 848 €
 74 – Dotations et participations 934 976 €
 75 – autre produit de gestion courante 32 000 €
 76 – produits financiers 100 €
 77 – produits exceptionnels 21 000 €

042 – Opérations d'ordre entre le transfert entre sections 80 000 euros

Total de la recette de fonctionnement 5 453 074 € équivalent aux dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire : Pas de questions ?

Nous allons voter sur ces recettes de fonctionnement, qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

Les dépenses d'investissement

Ghislain NATTA : A la page 20 on va voter par chapitre et par opération.

En dépenses d'investissement :

20 – immobilisations incorporelles 8 000 €
 En subvention d'équipements versés 22 524.34 €

Opération 9004 - Les bâtiments 341 600 €
 Opération 9005 – Equipement (installations de télécommunication de d'électricité) 20 500 €
 Opération 9006 – l'achat de terrains nus 30 000 €
 Opération 9007 – l'achat de matériel 119 300 €
 Opération 9010 – la voirie 255 000 €
 Opération 9011 – l'électricité (équipement) 150 000 €

Total des dépenses d'équipement 1 554 924.34 €

Au niveau du remboursement de l'emprunt en capital 497 550 €

En opération transfert entre sections 80 000 €

Voilà pour les opérations patrimoine et charges transférées

Au niveau du total des dépenses d'investissement 2 132 474.34 € auxquelles on ajoute des restes à réaliser de l'exercice 2015 de 688 900 €, on retranche le solde des actifs reportés 108 384.45 €, on a un total de dépenses d'investissement cumulé de 2 929 758.79 €.

Vous avez le détail des opérations à partir de la page 24.

Monsieur le Maire : pas de questions ? nous allons voter sur ces détails des dépenses d'investissement, qui est pour ? qui s'abstient ? qui et contre ?

Ghislain NATTA : recettes d'investissement page 22

Chapitre 13 subvention d'investissement 396 800 €
 Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés 390 000 €
 FCTA 95 000€
 TLE 100 000 €, c'est là où on nous a notifié il y a 3 jours 180 000 €.
 Excédent de fonctionnement capitalisé 854 974.97 €
 Total des recettes financières 1 049 974.97 €

Virement de la section de fonctionnement 764 247 €
 Opération d'ordre de transfert entre les sections 116 000 €
 Total des recettes d'ordre 880 247 €
 Total des recettes d'investissement de l'exercice 2 717 021.97€ auxquels on ajoute les restes à réaliser en recettes de 212 136.82 €. Ce qui fait un total de recettes d'investissement de 2 929 758.79 €.

Monsieur le Maire : des questions ? Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

Ghislain NATTA : est-ce que vous avez des questions sur les annexes du budget ?

RAPPORT N° 09 – FINANCES – Budget Annexe SEJ 2016 – Vote du Budget Primitif

Ghislain NATTA : Le service enfance jeunesse c'est la deuxième année où il va fonctionner sur un budget différent du budget principal. Au niveau des dépenses de fonctionnement il n'y a pas de dépenses d'investissement sur ce budget annexe.

Au niveau des charges de caractère général 011 232 000 €
 Charges de personnel et frais assimilés 516 000 €
 Au niveau du 65 autre charge de gestion courante 35 500 €
 Charges exceptionnelles 700 €
 Dépenses imprévues 18 111.45 €
 Ce qui fait un total de dépenses de fonctionnement de 802 311.45 €

Danièle NESPOULOUS : le service enfance jeunesse est ce que vous pourriez nous rappeler ce que tout cela englobe.

Ghislain NATTA : toutes les activités périscolaires, ne sont pas incluses tout ce qui relève de la compétence de la commune au niveau du scolaire.

Danièle NESPOULOUS : est-ce que vous avez pu distinguer dans l'ensemble de ce qui concerne le SEJ la part qui concerne la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à savoir les TAP, ce qui est rentré en aide de l'Etat et de la CAF, les dépenses qui ont été engendrées par cette mise en place et donc le différentiel qui existerait en positif ou en négatif par rapport aux subventions que la commune à reçues. Est-ce que ça apparaît quelque part ?

Ghislain NATTA : ce sera le plat de résistance du compte administratif, puisque le compte administratif et le compte de gestion. Pour le budget annexe et on l'examinera dans le cadre du compte administratif du budget annexe et pour lequel le SEJ est en train de nous sortir les indicateurs, tant au niveau des dépenses que des recettes, donc au moment de la commission des finances sur le CA et le compte de gestion, on examinera toutes ces éventualités.

Danièle NESPOULOUS : c'est au niveau de l'année écoulée, pas les éventualités.

Ghislain NATTA : au départ je pensais qu'on pourrait le faire, comme le compte administratif, par exercice civil, or il s'avère que pour le SEJ c'est très compliqué de retranscrire en année civile les opérations que l'on comptabilise autant en recettes qu'en dépenses en année scolaire. Donc il y aura quand même une certaine différence entre le CA et le compte de gestion et les résultats qui nous seront communiqués. C'est-à-dire qu'il y aura un glissement d'un trimestre. Les résultats que l'on donnera au niveau du SEJ et des rythmes se sera sur l'année scolaire 2014-2015.

Danièle NESPOULOUS : Parce que les aides qui sont perçues le sont pour l'année scolaire ? Pas pour l'année civile.

Ghislain NATTA : ils font une comparaison sur l'année scolaire entre les recettes et les dépenses, entre le CA et le compte de gestion on aura un glissement d'un trimestre c'est-à-dire qu'eux vont prendre le dernier trimestre 2015 alors que nous on va positionner sur 2016 complet.

Danièle NESPOULOUS : la commune une idée précise de ce que cela peut éventuellement coûter.

Ghislain NATTA : oui on est sur une amplitude de trois trimestres de toute façon, que l'on soit en année civile ou en année scolaire, donc les chiffres ne seront pas forcément identiques mais la réalité sera la même.

Danièle NESPOULOUS : on aura une idée précise de ce que va coûter à la commune la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ou ce que ça a rapporté peut-être.

Ghislain NATTA : voilà pour les dépenses.

Monsieur le Maire : Nous allons voter pour ces dépenses de fonctionnement. Qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?

Ghislain NATTA : recettes de fonctionnement

Compte 70 produits services – domaine et ventes 411 000 €

Dotations et participations 373 100 €

Autres produits de gestion courante 100 €

Produits exceptionnels 200 €

Ce qui fait un total de 784 400 € auxquels on ajoute le report anticipé du résultat 2015 de 17 911.45 €. Ce qui fait donc en recettes un montant de 802 311.45 € équivalent aux dépenses.

En ce qui concerne cet excédent et je vous l'avais dit en commission des finances, je souligne que ce solde positif de 17 911 euros, on va essayer de le consolider c'est-à-dire qu'on a une dépense imprévue au chapitre 022 de 18 111.45 € dans le but d'avoir un excédent anticipé de fonctionnement d'à peu près 10% de la subvention d'équilibre versé par le budget principal. 17 000 + 18 000 on arrive à peu plus de 30 000, si on exécute convenablement le budget 2016 on devrait avoir un excédent de fonctionnement du SEJ d'environ 30 000 €.

Monsieur le Maire : Nous allons voter sur ces recettes, qui est contre ? 6, qui s'abstient ? qui est pour ?

Danièle NESPOULOUS : Une petite précision concernant ces recettes, l'Etat participe à hauteur de 90 € par enfant inscrit dans les écoles c'est cela ? Combien y va-t-il d'enfants inscrits ? autour de 600 je suppose puisqu'en faisant la multiplication on arrive à peu près à cela.

Ghislain NATTA : 540

Danièle NESPOULOUS : et la CAF participe pour les enfants qui sont inscrits aux différentes activités du SEJ.

Ghislain NATTA : la subvention de l'Etat, le fond d'amorçage c'est par enfant par contre la CAF ne participe que sur les activités et que sur les TAP.

Danièle NESPOULOUS : il n'y a pas une autre participation de la CAF pour d'autres.

Ghislain NATTA : elle intervient au niveau des améliorations des locaux comme l'année dernière on a pu le faire sur les menuiseries ;

RAPPORT N° 10 – ASSOCIATIONS – Budget 2016 – Vote des subventions

Jésus VALTIERRA : je rappelle qu'en vertu de l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.) l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant la nécessité d'harmoniser les modalités d'attribution des subventions, il est proposé aux membres de l'assemblée de prendre une délibération pour l'ensemble des subventions attribuées aux associations œuvrant dans l'intérêt de la commune. Pour permettre d'apprécier la pertinence de leurs actions au regard des sommes demandées et de l'intérêt local, il est précisé au Conseil que l'octroi de subventions au profit d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières des justificatifs suivants :

- Identification de l'association ;
- Composition du bureau ;
- Renseignements d'ordre administratifs (nombres d'adhérents entre autres) ;
- Renseignement concernant le fonctionnement de l'association ;
- Projets et actions programmées sur l'année ;
- Budget prévisionnel de la saison ou de l'année civile ;
- Compte de résultat, prévisionnel ou définitif, de l'exercice écoulé ;
- Attestations d'assurances (Responsabilité civile notamment) en cours de validité.

Il est précisé, à ce titre, que le versement de la subvention concernée ne sera effectif qu'à compter de la fourniture de l'ensemble de ces pièces.

Il est rappelé par ailleurs qu'en application de l'article L 1611-4 du C. G. C. T. que toute association qui a reçu dans l'année en cours une subvention est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté ladite subvention une copie certifiée de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité. Il précise qu'en cas de refus par l'association de produire ces documents ou à défaut de production de ces documents à la fin de l'année civile, la collectivité se réserve le droit de demander le reversement des subventions octroyées.

Il est précisé également que le versement des subventions doit être planifié sur l'ensemble de l'exercice budgétaire de la collectivité afin d'en garantir la bonne gestion de la trésorerie. En conséquence il est proposé que pour toute subvention dont le montant excède 10 000 € (dix mille euro) le versement sera effectué selon le planning suivant :

- 50 % du montant de la subvention le mois du vote de la délibération ;
- 40 % du montant de la subvention dans le courant du mois de juin ;

10 % du montant de la subvention dans le courant du mois de novembre

Ces versements restent conditionnés aux exigences établies à la constitution du dossier de demande de subvention indiquées ci-dessus. Pour les autres subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € le versement de la subvention sera effectué le mois du vote de la délibération.

Il est précisé enfin que pour toute association dont le subventionnement global (montant cumulé des subventions en espèces attribuée et des avantages en nature valorisés et consentis dans l'année considérée) atteint un montant supérieur à 5 000 € (cinq mille euros) une convention formelle portant attribution de subvention devra être signée entre l'association et la commune.

Danièle NESPOUPOUS : est-ce qu'avant de commencer, vous me permettez de poser une question ?

Jésus VALTIERRA : Mais bien sur

Danièle NESPOULOUS : est-ce que tous les dossiers déposés par les associations ont été examinés.

Jésus VALTIERRA : tous les dossiers sont complets et ils ont été examinés. Triplement examinés même.

Danièle NESPOULOUS : Il aurait été bien que nous y soyons aussi associés mais c'est une parenthèse.

Jésus VALTIERRA : Vous y étiez associés, Monsieur FOUGA y était

Pierre CAZENOVE : ce n'est pas ce qui m'a été dit dommage que Gilles ne soit pas là ;

Jésus VALTIERRA : c'est dommage qu'il ne soit pas là, c'est trop facile

Pierre CAZENOVE : apparemment les dossiers ne sont pas remplis aussi de la même façon par toutes les associations, c'est-à-dire qu'il y a des approximations, quelques fois n'apparaissent pas certaines recettes, donc on ne peut pas avoir une idée précise du fonctionnement du club, de tel ou tel club, je ne focalise pas sur un club bien entendu. Donc Gilles nous a bien précisé que la discussion sur les dossiers n'a pas été faite, donc c'est sa parole contre la vôtre ou bien j'ai mal compris.

Jésus VALTIERRA : Non je déplore qu'il ne soit pas là, soit il s'est mal exprimé, vous avez mal compris, il a participé à deux réunions dont une mardi dernier ou nous avons bien épluché le tout. C'est vrai qu'il y a encore des idées à mettre en place pour les années futures, mais on s'améliore d'année en année, mais tout a été fait comme il faut.

Pierre CAZENOVE : oui

Jésus VALTIERRA : et il n'y a rien à cacher

Pierre CAZENOVE : oui à ce propos...

Jésus VALTIERRA : Madame NESPOULOUS les dossiers sont consultables

Danièle NESPOULOUS : oui c'est ce que vous nous aviez dit, oui ce n'est pas à ce niveau-là que j'intervenais c'était de me faire préciser si tous les dossiers de demande de subvention avaient obtenu une réponse ?

Jésus VALTIERRA : oui

Danièle NESPOULOUS : Il semblerait qu'il y ait une association

Jésus VALTIERRA : dites, expliquez vous

Delphine REXOVICE : l'association ZUMBA n'est pas sur la liste

Jésus VALTIERRA : Zumba n'a pas demandé de subvention. On n'a pas eu de demande de subvention de la Zumba

Delphine REXOVICE : c'est noté

Monsieur le Maire : sinon sur le principe, j'étais à la première réunion ou Gilles FOUGA était là, un tableau a été fait au-delà des sommes qui ont été allouées, avec des couleurs, rouge et vert, ceux qui avaient répondu ou non, sur un premier jet bien avant la réunion il y avait beaucoup de rouge. On a obtenu les réponses lors de la seconde réunion, ce n'était qu'un problème d'assurance. Les gens ont répondu aux questions qui leur ont été posées et on l'avait évoqué lors du DOB, puisque Jacques LLORCA était intervenu, pour dire que certains clubs qui ne jouaient pas le jeu, par exemple les années d'avant, cette année ont répondu correctement sinon ils n'auraient pas eu de subventions. Il a fallu un peu les tanner pour qu'ils répondent dans les temps mais on peut dire que cette année ils ont fait beaucoup d'efforts et pour cause, nous n'en aurions pas fait non plus. On ne va pas polémiquer là-dessus.

Danièle NESPOULOUS : je présente mes excuses à Mr VALTIERRA, je pensais en toute bonne foi que cela n'avait pas été le cas.

Monsieur le Maire : c'est un détail important quand même.

Pierre CAZENOVE : en tout cas la convention d'objectifs que l'on souhaitait élaborer ne l'est toujours pas. C'est donc dans les progrès que tu dis vouloir faire ?

Jésus VALTIERRA : Non mais il y a des associations qui ont des conventions d'objectifs qui sont mises en place

Monsieur le Maire : Il faut les affiner certainement mais elles y sont. On en avait discuté l'autre fois.

Pierre CAZENOVE : autre chose au sujet du vote, ça me concerne ce que je demande. Est-ce qu'on vote quand on est adhérent ou membre du bureau d'une association qui ici, on ne participe pas au vote, vous êtes bien d'accord ? par prudence au moins. Non on ne participe pas au vote, ce n'est pas une question de s'abstenir, qu'est-ce que vous en pensez ?

Monsieur le Maire : après le problème adhérent, c'est un détail. Membre du bureau, c'est-à-dire l'organigramme, celui qui est vice-président ou président ne vote pas, il s'abstient. Quand on est membre on peut voter.

Pierre CAZENOVE : c'est une question que je pose.

Monsieur le Maire : je pense qu'il n'y a pas de soucis.

Pierre CAZENOVE : ce que je veux dire c'est qu'à partir du moment où par vote cela ne va être qu'une ou deux personnes, c'est simplement pour que ce soit transparent on va dire.

Monsieur le Maire : Sinon c'est très simple, on vote sur la totalité et puis on dit untel ne participe pas au vote de l'association dont il fait partie, parce qu'on vote sur la totalité effectivement.

Pierre CAZENOVE : c'est-à-dire qu'il y a des questions qui peuvent être posées pour certains clubs.

Jésus VALTIERRA : on va les passer les unes après les autres.

Monsieur le Maire : oui, pas de soucis.

Jésus VALTIERRA :

Pour l'exercice 2016 je vous propose de voter les montants suivants :

- CAP POUSSAN on a proposé 25 000 €

Pierre CAZENOVE : il y avait eu un problème avec le foot, ils ont demandé 25 000 € c'est cela ?

Monsieur le Maire : Ils ont demandé plus

Pierre CAZENOVE : la question c'était celle-là, en fait c'était d'avoir la somme qui a été demandé

Jésus VALTIERRA : je vais vous la donner, c'était 28 000 €

Pierre CAZENOVE : c'était intéressant de le savoir et on se base sur quoi ? on se dit que le foot a quand même descendu

Jésus VALTIERRA : je vais vous expliquer brièvement parce que on va y passer je pense un certain moment, parce qu'on y a passé presque 7 à 8 heures à voir tout cela. On tient compte des critères, il faut qu'il y ait tous les justificatifs, tous les bilans et qu'ils soient convenables, les projets pour l'année à venir soient convenables aussi, les participations au niveau du village. On tient compte aussi pas mal des dépenses qui sont faites dans les clubs. On essaye de tenir compte plus ou moins des résultats même si des fois les clubs ne sont pas trop responsables, il y a des années qui sont bonnes et d'autres qui le sont moins et du niveau aussi.

Monsieur le Maire : y compris le système des éducateurs, on le verra pour les autres aussi, des éducateurs diplômés rentrent dans le critère d'attribution. C'est valable pour toutes les associations sportives. Il y a pas mal de critères qui ont été rajoutés cette année et il faudra encore affiner la chose pour aller un peu plus loin.

Danièle NESPOULOUS : donc même si le club de foot n'est pas dans la même division que les années précédentes, la subvention qui lui est attribuée correspond à un besoin du club en terme, comme vous le dites, d'éducateurs, parce que peut être éventuellement ils sont payés, rémunérés, quel que soit le niveau du club, il y a nécessité d'en avoir.

Jésus VALTIERRA : d'ailleurs on leur a quand même attribué moins que ce qu'ils ont demandé.

Monsieur le Maire : non mais c'est valable pour tous les clubs.

Jésus VALTIERRA :

ASP Poussan Rugby, il vous est proposé 16 000 €, ils avaient demandé 20 000 €.
Union Sportive Tambourin, on a proposé 3 000 €, ils avaient demandé 3 000€

Pierre CAZENOVE : Pour le Rugby, l'école de rugby n'a rien à voir, c'est tout à fait autre chose. Ils font un stage le rugby, c'est dans les 16 000 là ou pas ?

Jésus VALTIERRA : le stage c'est la subvention, ils se débrouillent avec ça.

Monsieur le Maire : les stages se sont les associations qui les encaissent, d'où l'intérêt d'avoir des éducateurs diplômés.

Pierre CAZENOVE : est ce qu'il ne serait pas intéressant par rapport au problème qu'avait subi le football et on en avait parlé, de séparer l'école de football et le club, souvenez-vous on avait dit si les équipes ne fonctionnaient pas il ne fallait pas que cela retombe sur le fonctionnement de l'école. Est-ce qu'il y a une réponse à cela pour dire qu'on laisse l'école au sein du club.

Jésus VALTIERRA : Disons qu'après c'est une question de gestion du club, si le club est bien géré il ne doit pas y avoir de problèmes. Même en scindant le club en deux catégories, c'est-à-dire l'école de foot et puis les équipes U19 et les séniors. Mais je ne vois pas l'intérêt de scinder le club en deux. C'est mon avis ;

Pierre CAZENOVE : Pour les mettre à l'abri en cas de pépin

Jésus VALTIERRA : par contre au niveau budget je suis assez d'accord avec ça, que ce soit scindé en deux

Pierre CAZENOVE : au sein même du club ?

Jésus VALTIERRA : au sein même du club, mais ça n'engage que moi

Monsieur le Maire : non mais au-delà de ça on se rend compte que l'école de rugby par exemple, il est difficile de n'appartenir qu'à un club même si le club le souhaitait, que ça ne fasse qu'un gros club. Parce que c'est une école qui est importante et qui est financée par plusieurs communes. D'où la différence qu'il y ait pratiquement obligation, et c'est vrai que cette école doit être le vivier du club sportif, puisque tout se passe sur Poussan pratiquement. Ce que n'évaluent pas les gens d'ailleurs parce qu'il n'y a que Poussan qui participe notamment en terme d'infrastructures et c'est vrai que ce n'est pas très évident, y compris pour le club de rugby de partager les structures. Ce n'est pas quelque chose de toujours évident. Sachant que le club de rugby démarre à partir des cadets. C'est quand même relativement important que tous ces gens cohabitent avec le club de rugby qui lui aussi a sa particularité et son nombre de licenciés propre.

Jésus VALTIERRA :

Union sportive Tambourin ils avaient demandé 3 000 € on leur a attribué 3 000€, c'est un club qui marche bien

Le tennis ils avaient demandé 5 000€ on leur propose 4 800€

Le volley on propose 1 000€, ils avaient demandé 1 500€

L'entente cycliste on propose 1 300€, ils avaient demandé 1 500€

La boule Poussannaise on propose 1 800€, ils avaient demandé 2 500€

Thau Hand Ball on propose 4 000€, ils avaient demandé 5 000€

Le judo on propose 5 000€, ils avaient demandé 10 000€. Je pense qu'ils ont des besoins mais, vu l'étude du dossier cela ne justifie pas les 10 000€ demandé, du moins pour cette année qui vient.

Monsieur le Maire : c'est la même somme que l'an dernier

Jésus VALTIERRA : Pour vous dire qu'on a quand même épluché les dossiers.

Syndicat de chasse 1 500 € ils avaient demandé 1 500€

Pierre CAZENOVE : vous auriez pu leur baisser avec les dégâts qu'ils font dans la garrigue, cela aurait été bien

Monsieur le Maire : ils ne font pas que des dégâts Pierre

Pierre CAZENOVE : oui mais ils en font.

Jésus VALTIERRA : ils avaient quand même demandé 3 000€

Pierre CAZENOVE : tu nous as dit 1 500€

Jésus VALTIERRA : je vous propose pour les chasseurs 1 500€ ils en avaient demandé 3 000€

Pierre CAZENOVE : si c'est ça c'est bien alors

Jésus VALTIERRA : Balaruc GRS 1 300€, ils avaient demandé 1 500€

L'école de rugby Vignes et Etang 2 000€ ils avaient demandé 2 500€

Le club de billard 500€, ils avaient demandé 500€

La course à pied, on propose 700€, ils avaient demandé 800€

Est-ce qu'il y a des questions pour les associations sportives ?

Pierre CAZENOVE : on vous fait confiance dans le fait que vous faites cela par rapport à un prorata je suppose, d'adhérents, de facteurs qui jouent, on ne remet pas en doute la pertinence de votre jugement.

Jésus VALTIERRA : c'est gentil

Les associations culturelles

Le strapontin, on propose 5 300€, ils avaient demandé 5 500€

Danièle NESPOULOUS : concernant le Strapontin, ça concerne l'association qui propose des spectacles qui leur sont personnels. Est-ce que cela englobe aussi la programmation qui est effectuée à l'année ?

Jésus VALTIERRA : c'est l'association

Danièle NESPOULOUS : cela englobe leur propre fonctionnement et le fonctionnement de la programmation qu'il propose chaque année.

Jésus VALTIERRA :

Maison des jeunes et de la culture je vous propose 14 000€ ils avaient demandé 14 000€.

Pierre CAZENOVE : donc le problème MJC est réglé, puisque l'année dernière il y avait eu un problème, cela a été fait en accord avec eux, donc c'est bon

Jésus VALTIERRA : oui

Association jumelage Poussan Larciano , je vous propose 1 000€ il avait été demandé 1 000€

Compagnie Ciel surprise 300€ il avait été demandé 100 €

Delphine REXOVICE : c'est une nouvelle association, elle n'était pas présente l'année dernière.

Jésus VALTIERRA : si l'an dernier on ne leur avait rien donné car elle démarrait.

Monsieur le Maire : ils avaient demandé 1 000€ et pas 100€

Jésus VALTIERRA : effectivement,

Comité des Fêtes le Carré d'as on propose 40 000€ ils avaient demandé 50 000€

Pierre CAZENOVE : il faut quand même réagir là, sinon je ne comprends pas là. Sur toute l'année dernière on était à 25 000€, on passe à 40 000€, il faudrait que vous nous expliquiez si cela concerne le carnaval, la fête de l'été, qu'est ce qu'il y a dans ces 40 000€, je vais être taquin, ce n'est pas une année électorale, je ne comprends pas que l'on donne autant d'argent. Expliquez-nous un petit peu s'il vous plait.

Monsieur le Maire : l'an dernier c'était un peu comme la MJC ils avaient été pénalisés, peu importe l'interprétation de l'année électorale ou non. Cela n'a rien à voir, il y a des années où il y a plus de festivités que d'autres et donc il y avait trop de trésorerie et nous avions trouvé cela anormal. D'où la diminution de la subvention divisée pratiquement par 2 et donc cette année ou on reprend les choses normalement avec une avance de trésorerie qui est conséquente mais qui est comme celle de la MJC, qui est redevenue normale pour nous et pour la Perception. Ils ont un peu de trésorerie pour faire l'avance pour certaines manifestations, la fête, Fiesta, 40 000€, ils ne bouclent pas le budget avec ça, heureusement qu'ils ont quelques recettes. Voilà pourquoi 40 000€ par rapport au 50 000€ qui avaient été demandé et au 25 000 € accordés l'an dernier. On redevient sur un fonctionnement normal en ayant fait tomber la trésorerie qui était trop importante à nos yeux et aux yeux du Percepteur aussi, c'est le même cas que la MJC, ce sont les deux qui ont été pénalisés l'an dernier, même si on est sûr de la culture aussi, puisque les festivités ça en fait partie, effectivement il y avait trop de trésorerie. Voilà l'explication des 40 000€ mais ce n'est pas énormissime, plus de la moitié partent pour la fête.

Danièle NESPOULOUS : vous avez parlé de recettes concernant le Carré d'As, pourriez-vous nous dire le pourcentage, ils fonctionnent avec la subvention qui leur a été accordé et les recettes qu'ils font, en terme de pourcentage combien représentent les recettes par rapport à la subvention ?

Jésus VALTIERRA : je ne peux pas vous le dire maintenant.

Danièle NESPOULOUS : c'était juste pour savoir si vous le saviez et si vous pouviez nous renseigner aujourd'hui.

Monsieur le Maire : c'est minime, entre autre, si on arrive à 30 c'est le maximum. On vous le donnera mais c'est très minime.

Jésus VALTIERRA :

La country, proposé 300€ et demandé 300€

Pierres et chemins de la Moure proposé 200€, demandé 400€

Explications Pierre peut être, j'anticipe

Pierre CAZENOVE : nous on en casse rien on arrange.

Jésus VALTIERRA : tout simplement parce que c'est la première année que vous avez droit à la subvention et qu'on démarre.

Pierre CAZENOVE : Nous existons depuis 2009 quand même

Jésus VALTIERRA : oui mais l'association n'a sollicité la subvention que l'année dernière. Donc cette année c'est la première année voilà

Pierre CAZENOVE : Il faut que l'on fasse nos preuves.

Jésus VALTIERRA :

Retro Pouss Auto proposé 1 700€, et demandé 1 700€

OCCE Véronique Hébert 700€ et demandé 700€

OCCE des Baux 600€ et demandé 600€

OCCE maternelle des Baux 500€ et demandé 500€

FCPE 200€ et demandé 750€, là aussi on a estimé que ce n'était pas justifié.

Club de l'avenir 2 600€ demandé 3 000€

Amicale des Coteaux de Belbézé 100€ demandé 200€

Fées clochettes proposé 900€ et demandé 900€

Anciens combattants proposé 500€ et demandé 500€

Le chat libre proposé 600€, demandé 1 250€

La creche les petites Pousses 35 000€ et demandé 35 000€

On est arrivé au bout pour un total de 172 400€.

Ghislain NATTA : une précision, la subvention des petites pousses est payée sur le budget annexe su SEJ et par sur le budget principal.

Pierre CAZENOVE : je me fais le porte-parole de Gilles

Jésus VALTIERRA : je veux quand même pour information, on a fait des recherches au niveau des fluides pour vous montrer qu'au niveau associatif, c'est plus que les subventions qu'on fait, pour les consommations gaz et EDF, pour le complexe sportif on en est à 44 275.07€. Pour la MJC on en est à 11 083.24€, l'école primaire VH 9 303.52€, l'école maternelle VH 7 851.09€ et pour l'école des Baux on en est à 38 608.18€. Ce ne sont pas des associations mais on a tout mis.

Monsieur le Maire : les deux dernières ne sont pas des associations mais au-delà de cela c'est bien de le chiffrer, on va l'affiner un petit peu plus, en terme de gestion il se peut que dans un temps futur mais relativement proche, on fasse gérer cela par informatique y compris pour l'allumage des stades parce que je trouve scandaleux que certaines associations allument à 6H du soir, « ce n'est pas forcément celle dont on pense », il y en a une qui est dans le collimateur et un de ces 4 cela va être mis en panne, parce que c'est vraiment désobligeant. Ces gens ne payent pas les impôts à Poussan, peut-être qu'il y a cause à effet mais c'est à la limite de l'indécence, c'est du je m'en foutisme, on a l'impression qu'on y voit, je veux bien, c'est pas les gros clubs qui font cela, il y en a qu'un, ceux qui pratiquent peuvent le remarquer, qui allument beaucoup avant alors qu'ils ont les interrupteurs sur les poteaux d'éclairage. Je dis qu'on se fout de la gueule des gens et de la nôtre notamment donc ça ne va pas durer très longtemps, on fera club par club, pas pour pénaliser mais pour dire que la commune participe sur l'éclairage et sur le fonctionnement du club house, pour tant d'argent et à un moment se sera à la limite du supportable et ce sont les subventions qui seront coupées en premier.

Ce qui est fait est fait, quand on va au complexe sportif et qu'on voit tout ce monde qui pratique le sport ou tout ce qui va autour c'est extraordinaire, je suis très content quand je vais là-bas, que je vois que tout est plein et qu'il manque des places pour garer les voitures. Au-delà de cela il ne faut pas tolérer n'importe quoi et que les gens fassent n'importe quoi. A un moment avant de grandir il faut qu'ils regardent si les structures sont capables d'accueillir et par exemple sur Poussan il faudrait un 4^{ème} stade, il est bien évident que ce serait bien qu'il soit intercommunal. Il est hors de question que ce soit Poussan qui continue de participer pour tout le monde. Cela aussi c'est une réflexion, je le dis chaque fois que je vais à certaines assemblées générales par pour embêter les gens parce que je suis content que les clubs soient à la limite riche humainement mais après derrière il ne faut pas non plus nous mettre devant le fait accompli. Les structures sont ce qu'elles sont, on a des structures que beaucoup nous envient pour un village de notre importance et c'est vrai que pourquoi pas un 4^{ème} stade, mais il faut que les clubs soient interpellés pour dire de ne pas faire n'importe quoi à n'importe quel moment, et dire que c'est la commune qui va payer. La commune c'est vous, c'est moi, c'est tout le monde, mais pourquoi pas un terrain avec l'intercommunalité, il faut que les clubs se mettent dans la tête que l'argent facile est fini, ils le savent. Pas toujours quand ils demandent d'ailleurs, et c'est vrai qu'il y a des sponsors privés qui sont là pour les aider, certains savent faire et tant mieux pour eux, cela prouve leur bonne santé mais c'est vrai que l'on des grosses difficultés sur pas mal de clubs en terme de finances pour boucler les budgets car on met des objectifs importants or cela a un prix. Pour les installations on ne compte que ce qui est fluide mais si on comptait le personnel aussi parce qu'il faudra l'inclure vous verrez que cela fait des sommes pharamineuses. 44 000 € sur le complexe sportif c'est énorme même si on a pratiquement 1 000 pratiquants qui sont sur ce complexe, c'est quand même énorme. Tout le monde essaye de faire des économies donc la gestion par informatique et par le gardien permettra d'économiser et diminuer les couts de fonctionnement

Jésus VALTIERRA : il ne faut pas oublier aussi les minibus qui depuis maintenant deux ans enlèvent une épine du pied à pas mal d'associations qui le prennent le week end. C'est un bien, c'est mieux que de prendre 4 ou 5 voitures ou de payer un car. C'est un avantage.

Danièle NESPOULOUS : alors tout à l'heure vous avez évoqué les écoles et le cout des fluides, ça m'amène à vous poser une question. Est-ce que certaines de ces associations interviennent pendant les temps d'activité périscolaire. Si oui est-ce un critère qui permet de fixer le montant de la subvention ou est-ce qu'en dehors de cela les associations qui interviennent perçoivent une indemnité supplémentaire pour intervenir dans les écoles.

Jésus VALTIERRA : Il y a certaines associations qui interviennent dans les écoles, elles le font gratuitement et on en tient compte aussi pour la demande de subvention.

Pierre CAZENOVE : je vais être de nouveau piquant, on a un 4^{ème} stade de foot à Poussan mais aujourd'hui il est occupé par les gens du voyage et il faudra peut-être essayer d'entrevoir quelque chose à ce niveau ;

Monsieur le maire : il faut tout simplement le clôturer.

Pierre CAZENOVE : et on parlait d'éclairage tout à l'heure, l'éclairage du gymnase, c'est fait, ce n'est pas fait ?

Monsieur le Maire : on a été livré dernièrement, ça va se faire.

Jésus VALTIERRA : ce serait l'idéal de le faire pendant les vacances.

Pierre CAZENOVE : je disais que j'étais le porte-parole de Gilles tout à l'heure, je ne sais pas si ça rentre dans cette discussion. Au niveau du Ball trap est ce que c'est une association ? est-ce que c'est une société de je ne sais pas quoi ? il souhaite aborder ce sujet, il t'en a fait part, prendre RDV avec le gérant, voir ce qui s'y passe un petit peu, il y a peut-être le nez à y mettre j'ai envie de dire.

Jésus VALTIERRA : on l'a abordé lors de la dernière commission des sports qui était la semaine dernière. On va s'y pencher dessus pour voir ce qu'il est.

Pierre CAZENOVE : est ce qu'il n'y aurait pas une sous location de salle à la Fédération de chasse

Jésus VALTIERRA : on va s'y pencher

Pierre CAZENOVE : d'accord, en tout cas il faut y mettre de l'ordre s'il faut mettre de l'ordre

Monsieur le Maire : effectivement il y a un bail d'occupation, il faut regarder ce qui est légal, ce qui se fait ou non, si c'est légal ou non.

Jésus VALTIERRA : s'il n'y a plus de questions, je vais vous demander de voter

Monsieur le Maire : sur le principe on ne va pas prendre associations par associations, qui ne vote pas pour les associations.

Pour le foot : Damien MAURRAS, Christian BEIGBEDER ne participent pas au vote

Pour le rugby :

Usp tambourin

Ca Poussan tennis

Volley

Entente cycliste

Boule Poussanaise

Thau hand Ball : Florense SANCHEZ,

JAP : Delphine REXOVICE

Chasseurs
 Balaruc Gym GRS
 Ecole de rugby
 Billard
 Course à pied
 Strapontin
 MJC
 Jumela Poussan Larciano
 Cie Surprise
 Carré d'as
 Country criss cross
 Pierres et chemins de la Mourre
 Retro Pouss Auto
 OCCE VH, OCCE Baux,
 FCPE : Delphine REXOVICE
 Club de l'Avenir
 Coteaux de Belbézé
 Fées Clochettes
 Anciens combattants : Jean-Louis LAFON
 Chat libre
 Les Petites Pousses

Nous avons tout fait, mis à part ces personnes qui ne participent pas au vote qui est pour ces subventions aux associations qui est pour ? qui s'abstient ? adopté à l'unanimité.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire tout à l'heure je vous disais que j'expliquerai notre position par rapport au vote contre au budget, ce sera très court, je comprends que tout le monde souhaite rentrer à la maison. Nous avons mis dans le BIM un mot, une intervention qui essayait de démontrer pédagogiquement si vous voulez que toutes les actions que nous citons sont des reports, tout simplement, de choses non réalisées. Donc on veut mettre en évidence que le budget que vous nous proposez, c'est un budget qui est à 80, 85% de reconductions depuis plusieurs années et que systématiquement sont reportées le non réalisé qui s'élève en moyenne chaque fois à 50%. Donc si vous voulez on sent que ce budget n'est pas un budget avec une vision avec des projets et des investissements productifs, mais il est équilibré, il n'y a pas de problèmes. Mais surtout ce que l'on met en doute c'est la sincérité du budget et c'est pour cette raison que nous votons contre.

Monsieur le Maire : on en prend acte, sachant qu'il ne vous faudra pas occulter les restes à réaliser parce que les budgets sont ce qu'ils sont, si vous m'en trouvez un qui fait 100% vous me l'amenez, je le prends. On est preneur, la voirie ça a été différé,

Pierre CAZENOVE : 70% de restes à réaliser

Monsieur le Maire : l'électricité aussi

Pierre CAZENOVE : 98% à réaliser par rapport au budget primitif

Monsieur le Maire : oui parce qu'on a attendu l'attribution des subventions pour faire les travaux tout simplement. Le jour que vous serez au pouvoir vous verrez ce que s'est de gérer et pas de gérer sur des écritures. Parce qu'effectivement c'est très facile, j'aurai souhaité que vous me pondiez un budget avec les sommes que nous avons et là on aurait pu discuter pour comparer ce qui est productif ou non. Après le reste ce que vous pensez vous appartient, et on le respecte tout à fait. Vous avez pris une décision de voter contre, vous votez contre, vous expliquez pourquoi, on en prend acte et puis c'est tout. Mais je vous dis tenez compte de certaines choses et par contre ce que vous ne soulignez pas c'est que beaucoup de choses ont été faites qui n'étaient pas prévues

non plus, donc ça il faut le souligner aussi. Nous admettons tout à fait ce qui a été dit et nous prenons acte de votre décision, de voter contre d'une part et d'avoir expliqué pourquoi.

Les signatures avant de partir et je vais clôturer la séance.

Merci et bonne soirée.